

**7^{ème} Avenant à la Convention
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg
et l'association sans but lucratif
« Trifolion Echternach »**

Entre les soussignés :

- l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'Etat », d'une part,

et

- l'association sans but lucratif « Trifolion Echternach », représentée par son Président, désignée ci-après « l'association », d'autre part ;

Les parties conviennent qu'un point 3 est ajouté à l'article 2 point 3. *Missions spécialisées* de la convention conclue le 4 mai 2015 entre parties:

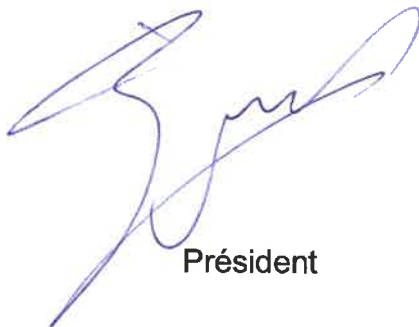
« 3. à gérer l'immeuble dit *Maison gothique* sis, 20b, rue Duchscher à L-6434 Echternach pour y accueillir des artistes en résidence ou organiser tout autre projet en relation avec la programmation artistique de l'association. »

Une aide supplémentaire d'un montant de 25.000. - euros est accordée à l'association pour l'exécution de cette mission.

Le montant attribué à l'association s'élève à 407.500.- euros et sera liquidé conformément aux modalités de la convention.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le **14 FEV. 2022**

Pour l'association



Président

Pour l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg



Sam Tanson
Ministre de la Culture

